

Que faire en cas de perte ou de vol de la carte de transport ?

L'élève doit s'adresser à la Direction des Transports et Mobilité (☎ 04.77.32.92.60).

Une participation financière de 8 €uros ainsi qu'une photo d'identité lui seront demandées pour l'obtention d'un duplicata.

L'élève aura la possibilité de bénéficier de 2 duplicatas au tarif de 8 €uros.

Attention : En cas de 3^{ème} demande, Saint-Etienne Métropole se réserve le droit de facturer une nouvelle carte au prorata des trimestres restants.